

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 10 décembre 2009.

### PROCES VERBAL

L'an deux mil neuf le dix du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le trois Décembre deux mil neuf par le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

**Etaient présents :** M. Jean CLAVERIE, M. Francis DELORT, Mme Christine BUORO, Monsieur Francis DURAND, M. Jean-Marie BROSSIER, Mme Danielle BERRUYER, Mme Thérèse DEVILLE, M. Jean-Paul DUVAUCHELLE, Mme Françoise LE RU, Mme Marie-Françoise LEVADOU, Mme Marie-Claude MOGES, M. Julien MONTEIL.

**Absents excusés :** M. Pierre VIDAL (pouvoir à Mme Françoise LE RU), M. Jean-Marie BOMIN (pouvoir à M. Francis DELORT), Melle Marine HAIRON (pouvoir à M. Jean CLAVERIE), M. Eric MELEIRO (pouvoir à M. Jean-Marie BROSSIER), M. Jean-Paul MERCADIE (pouvoir à M. Jean-Paul DUVAUCHELLE), M. Lionel PEYROUT (pouvoir à M. Julien MONTEIL), Mme Marie-France TOUJA (pouvoir à M. Francis DURAND).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Françoise LE RU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.**

**Modification de l'ordre du jour, points supplémentaires**

**16– Adhésion à Plante et Cité**

**17 – Désignation de représentants à la commission d'attribution de places en crèches – CCM-**

**18 – Désignation d'un représentant à la commission Vie Associative – CCM -**

### COMPTE RENDU

#### **1 – Décisions de la Commission d'Appels d'Offres**

Il s'agit de valider les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 septembre et 02 décembre dernier, concernant les marchés suivants :

- pour les travaux de réfection de chaussée chemin du Carosse, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de 29 040,00 € HT (vu en commission Travaux),
- pour le marché « travaux Route de Massiot (CAB) », de valider les travaux VRD en plus-values, pour un montant de 7 702,10 € HT (entreprise COLAS), et pour les travaux paysagers en plus values, pour un montant de 5 389,90 € HT (Entreprise A2S),
- pour le marché « construction des ateliers municipaux », de valider les travaux carrelage (lot 10) de l'entreprise ROUCHOU en plus-values, pour un montant de 455,29 € HT, de valider les travaux électricité (lot 12) de l'entreprise LAFOURCADE en plus-values, pour un montant de 960,35 € HT,
- pour le marché « nettoyage et entretien des bâtiments communaux », de valider les prestations supplémentaires confiée à AMALTHEE, concernant le lot 1 pour un montant supplémentaire de 1 107,12 € HT sur le marché, concernant le lot 2 pour un montant supplémentaire de 4 881,10 € HT sur le marché.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

## 2 – Achat local C5a de la Clé des Vignes et passation d'un bail commercial.

Suite à l'accord de principe du Conseil Municipal lors de sa séance du 01/10/2009 et afin de conforter la vie du centre-bourg, Monsieur le Maire présente aux membres le prix définitif d'achat du local C5a de la Clé des Vignes dans lequel sera aménagé un prochain commerce.

Achat : - le local C5a (124m2)	145 621 € TTC
- un emplacement de parking aérien	2 000 € TTC
- les frais d'actes	3 700 € TTC
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>151 321 € TTC</b>

Monsieur le Maire présente également à l'assemblée le projet de bail commercial qui sera conclu entre le porteur de projet et la commune de MARTILLAC.

Il convient que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier :

- pour l'achat du local pour un montant de 151 321,00 €
- pour signer le bail commercial avec un porteur de projet, pour un loyer annuel de 11400 €. Versé trimestriellement

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

## 3- Prêt à échéance choisie/Caisse Epargne/Local C5a.

Vu le projet de contrat établi par la Caisse d' Epargne Poitou Charentes le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- le financement du local C5a de la Clé des Vignes (124m2) en vue d'y accueillir un prochain commerce,
- la contraction d'un emprunt de 151 321,00 € dont le remboursement s'effectuera en 20 années, périodicité annuelle, par 20 échéances de 10 884,97 €, au taux fixe de 4,19% + 80 €uros de frais de dossier.
- l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cet emprunt.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

## 4 - Décisions Modificatives n°3 : ouverture de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation du budget primitif 2009 et propose à l'assemblée les virements de crédits suivants, à savoir :

<b>DEPENSES – Section d'Investissement</b>				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	2151	172	Voirie Communale	35 000,00
21	21318	193	Acquisition Patrimoine	151 321,00
16	1641	OFI	Capital d'emprunt	1,00
21	21318	040	Opérat° d'ordre autres bat.	- 4 532,00
21	21318	0169	Tx Bts Cmnx	4 532,00
23	2313	197	Amgmt Cœur de Bourg	- 12 001,00
23	2313	186	CAB	- 7 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>167 321,00</b>
<b>RECETTES – Section d'Investissement</b>				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OFI	T.L.E	16 000,00
16	1641	193	Emprunt	151 321,00
<b>RECETTES – Section de Fonctionnement</b>				
77	7788		Produits exceptionnels	4 532,00
	722	042	Opérat° d'ordre de transfert	- 4 532,00
			<b>TOTAL</b>	<b>167 321,00</b>

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

## **5 - Amortissement frais d'étude** (annule et remplace la DCM du 25/09/2008)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation au budget 2007 d'une étude pour la charte paysagère viticole sur le territoire la commune dont le montant total est de 19 477 €.

Cette opération n'étant pas suivie de réalisation, les frais correspondants doivent être amortis sur une période maximum de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal doit décider

- D'amortir les frais d'étude de la charte paysagère sur une durée de 5 ans à compter du budget 2009 selon le tableau suivant :

Débit / Crédit	2009	2010	2011	2012	2013
6811	<b>4 866.40</b>	<b>3 652.65</b>	<b>3 652.65</b>	<b>3 652.65</b>	<b>3 652.65</b>
28031	<b>4 866.40</b>	<b>3 652.65</b>	<b>3 652.65</b>	<b>3 652.65</b>	<b>3 652.65</b>

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

## **6 – Recettes exceptionnelles**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en date du 26 janvier 2009 la commune a déclaré un sinistre suite à la tempête du 24 janvier pour les bâtiments communaux : Mairie, Presbytère, Crèche, Groupe scolaire, Salle polyvalente, Stade et Préaux de la Mairie.

Remboursement de ce sinistre par les assurances Groupama pour un montant de 11 772,00 €.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

## **7 – Ouvertures de postes**

- *Service Jeunesse*

Il s'agit d'une ouverture de poste pour stabiliser un agent actuellement contractuel pour, entre autres, encadrer la partie multisports et les camps d'ados durant les vacances. La pérennisation de ce poste est actée. Il s'agit d'un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe Territorial stagiaire à temps complet à compter du 01/01/2010.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

- *Services Techniques*

Vu les besoins récurrents en personnel saisonnier pour faire face régulièrement à une charge de travail supplémentaire et au moment des changements d'organisation liés à l'évolution et au déménagement des services techniques, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent polyvalent au service technique à temps complet.

Il s'agit d'un poste d'agent polyvalent sous contrat CAE de 2 ans renouvelable à compter du 14/12/2009.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

## **8 – Lancement d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**

En référence à la loi du 11 février 2005 « sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la Commune doit se doter d'un document de référence qui présente un état des lieux sur l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation.

Il doit donc être utilisé dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics, mais aussi le bâti, afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité dans les délais impartis par la loi, et selon les classements des établissements publics de la commune (ERP et IOP).

Pour les représentants de la commune sont proposés : Jean-Marie BROSSIER, Marie-Françoise LEVADOU, Marie-Claude MOGES, Francis DELORT.

Leurs missions seront :

- constat d'accessibilité du cadre bâti existant, voirie et espaces publics, transports
- rapport (transmis au CM et Préfet (DCM))
- préconisations, suivi des opérations

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

### 9 – Voirie communale : modification du tableau

Le principe de l'opération de classement/déclassement de la voirie communale a pour intérêt de régulariser une situation de fait :

- classer la voie communale n°9 dans le réseau de la voirie départementale en la nommant RD214E9 du P.R. 0+000 au P.R. 1+662, sur le territoire de la commune de MARTILLAC,
- déclasser la section de la route départementale N°214 (du P.R. 13+257 au P.R. 13+508) de la voirie départementale et de la classer dans le réseau de la voirie communale.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

### 10 – Subventions aux associations 2009

Les dossiers de demandes ont été vus en commission solidarité – vie associative.

ASSOCIATIONS	Subvention 2009	Observations	Vote
ACCA-AICA	1500		1 Abs. 1 NPPV
ACPG-CATM	400		Unanimité
OMSLC	5500		Unanimité
PRONTO	1000		Unanimité 1 NPPV
Harmonie des Graves	760	Subvention exceptionnelle	Unanimité 1 NPPV
Bibliothèque	1200	+ 400 € d'achats de BD par la commune	Unanimité

Par courrier, les bureaux d'AMI et FCPE ont précisé ne pas demander de subvention pour cette année.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

### 11 – Classe d'Intégration Scolaire : aide au repas.

Par courrier du 29 septembre dernier, la commune de La Brède demande la prise en charge des frais de cantine d'un enfant de MARTILLAC inscrit en CLIS. Déduction faite de la participation des parents, en fonction du quotient familial la participation de la commune doit s'élever entre 1,35 € et 2,90€ /repas.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 19**

### 12 – Convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques (PIGMA) :

En partenariat avec la Communauté de Communes de MONTESQUIEU, la commune de MARTILLAC peut bénéficier de l'accès gratuit à la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA), dispositif initié par le Conseil Régional d'Aquitaine avec l'aide du FEDER.

Cette plate-forme a pour objectifs principaux :

- de favoriser l'interopérabilité des services,
- d'impulser une dynamique régionale de partage autour des outils d'aide à la décision en complément des actions locales,
- de générer une économie d'argent public par la mutualisation des achats et des moyens.

Ainsi par la mise à disposition des données appartenant à la commune de MARTILLAC, et principalement celles relatives à son Plan Local d'Urbanisme, la commune peut recevoir en contrepartie l'accès gratuit aux données

numériques et aux outils le permettant (SIG) pour la gestion de son territoire, de ses réseaux et des futurs projets d'aménagement de son territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil doivent décider

- que la Commune de MARTILLAC s'engage à compléter le catalogue PIGMA des données aquitaines par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- de bénéficier en contrepartie à l'accès aux outils numériques gratuitement,
- d'autoriser M. le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment une convention de partenariat avec PIGMA.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

### **13 – Consultations de Bureaux d'études pour projets communaux**

Dans le cadre de l'élaboration des projets de « la Maison de la Culture et de la Vie Locale » et de « l'Espace Loisirs Nature », et sur proposition du Comité de Pilotage réuni le 17 novembre dernier, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux Bureaux d'études chargés de lancer les deux projets communaux à venir.

Une consultation auprès de divers Bureaux d'études sera réalisée pour confier les missions suivantes :

- Projet de « la Maison de la Culture et de la Vie Locale »
  - o diagnostic du bâtiment existant (béton – salle des fêtes)
  - o écriture du cahier des charges en vue de la consultation des architectes (programme et recommandations)
  - o accompagnement jusqu'au choix d'un architecte (jury).
- Projet de « l'Espace Loisirs Nature »
  - o diagnostic des installations (emplacement/insertion/positionnement)
  - o écriture du cahier des charges en vue de la consultation des architectes (programme et recommandations)
  - o accompagnement jusqu'au choix d'un architecte (jury).

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

### **14– Atribus « arrêt du cimetière »**

Il convient de régulariser la situation en autorisant M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de la Gironde pour participer aux frais d'installation, soit 350 €.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

### **15 – Programme Local pour l'Habitat**

Il est proposé de valider le PLH décidé en conseil communautaire du 08 décembre qui sera instauré sur le territoire de la Communauté de Communes de MONSTESQUIEU.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

### **16 – Association « Plante et Cité » - Adhésion de la Commune de MARTILLAC**

Monsieur Francis DELORT expose que Plante et Cité est un centre technique national spécialisé dans le domaine des espaces verts au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Ses principaux objectifs sont de mutualiser les connaissances et d'acquérir de nouvelles références scientifiques et techniques. Afin d'approfondir cette dynamique de mutualisation des connaissances techniques, la commune peut adhérer à l'Association Plante et Cité pour une cotisation de 200 €uros pour 2010.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

## **17 – Désignation de représentants à la commission d'attribution de places en crèches – Communauté de Communes de Montesquieu**

Pour siéger à la commission d'attribution des places en crèches de la Communauté de Communes de Montesquieu et pour représenter la commune, il est proposé de nommer Christine BUORO (titulaire) et Jean-Paul DUVAUCHELLE (suppléant)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

## **18 – Désignation d'un représentant à la commission Vie Associative – Communauté de Communes de Montesquieu**

Pour siéger à la commission « Vie Associative » de la Communauté de Communes de Montesquieu et pour représenter la commune, il est proposé de nommer Danielle BERRUYER.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 19**

## **Questions diverses**

- Dénomination de rues et renumérotation

Il s'agit :

1°) de proposer une nouvelle dénomination pour les voies suivantes :

- route du stade
- impasse du stade
- route de bernin et son impasse
- impasse quartier de la roche
- impasse de l'avenue du site Montesquieu

2°) de procéder à la renumérotation de l'avenue du site Montesquieu

3°) de nommer les voies du futur lotissement Aquitanis, et Nexity.

Une consultation des habitants sera faite par courrier. Elle précisera les motifs et objectifs de cette opération, les moyens mis en œuvre par la commune pour ne pas pénaliser les riverains (actualisation des documents administratifs).

Les retours de la consultation seront examinés par la commission concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 40.